

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six du mois de septembre à vingt-heures, se sont réunis au centre d'affaires et de rencontre du Doubs Baumoï, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, sous la présidence de Monsieur Rémy NAPPEY, Président du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 20 septembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 44

QUORUM : 23

PRÉSENT(S) : BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, BOUVARD Jacky, CARTIER Damien, DALLAVALLE Claude, GARNIER Georges, GIRARD Denis, GLAUSER Jean-Jacques, GRUET Daniel, GUGLIELMETTI Christophe, GUILLOZ Jérôme, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe suppléant de CIRESA François, LOHSE Martine, MARTHEY Arnaud (à partir du point 3), MAURICE Jean-Claude, MESNIER Dominique, MONNOT Jean-Jacques, MORTEAU Jean-Louis, suppléant de COURANT Alain, MOUGEY Michel, MOYSE Béatrice, NAPPEY Rémy, PERDRIX Dominique suppléant de SCHELLE Charles, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SALVI Thierry, TOURTIER Laurent, VERMOT Jean-Claude et VIGREUX Thomas.

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

PROCURATION :-

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : BEAUDREY Bruno, BONNAIRE Isabelle, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Frédéric, CUENOT Paul, DROUVOT Christian, FERREIRA Joaquim, HERRANEY François, JOILLEROT Gérard, MARBOEUF Sylviane, JOILLEROT Gérard, MOUREY Jean-Marc, PARROT André, PASTEUR Alain, et PERRIGUEY Olivier.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : GUENARD Jenny (secrétaire -comptable), ROBERT Micael (chargé de mission énergie climat), MOUILLET Stéphanie (directrice) et VANHELLE Marine (assistante de projets).

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte à 20h10.
Il excuse Monsieur CARTIER qui ne peut être présent
Il rappelle ensuite l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018
2. SCoT
3. Contractualisation et conventionnement
4. Environnement
5. LEADER
6. Économie
7. Mobilité
8. Santé
9. Gestion et ingénierie
10. Questions diverses et prochaines rencontres

1| APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 JUILLET 2018

Délibération D1-4-18 : approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document. Sans question, le Président soumet à approbation.

↳ Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018.

Votants : 29 / Exprimés : 29 / Pour : 29 / Contre : 0

2 | SCOT

Le Président explique qu'en l'absence de Monsieur CARTIER il présente cette partie.

► APPEL À PROJETS « ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE »

Le Président rappelle que le PETR avait prévu cette étude dans le budget 2017 pour un montant de 18 197€. Il fait ressortir qu'être sélectionné à cet appel à projets permettrait d'avoir un financement sur une étude plus conséquente intégrant ainsi une phase de concertation tout en diminuant le coût global pour la collectivité.

Le Président précise qu'au cas où le PETR ne serait pas retenu à l'appel à projets, le volet concertation serait supprimé pour respecter le montant budgétisé.

Délibération D2-4-18 : appel à projets « Atlas de la biodiversité communale »

Le Président expose les motifs.

L'Agence Française de la Biodiversité a lancé durant le mois d'août un appel à projets concernant les atlas de la biodiversité communale (ABC). Ce dernier vise à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité à l'échelle communale ou intercommunale.

Dans le cadre du SCoT, il a été prévu lors du budget 2018, de réaliser en lien avec la Maison de l'Environnement Bourgogne-Franche-Comté (MEBFC) des fiches communales permettant de soulever les enjeux en matière de biodiversité (espèces et milieux) et de décliner à l'échelle de chaque commune des préconisations en vue de préserver la biodiversité locale. Le montant prévisionnel de cette étude et de la concertation-sensibilisation est de 24 896 €.

Le projet de candidature a été préparé et joint à cette note.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		RECETTES	
frais d'étude (fiches communales + concertation-sensibilisation)	24 896 €	subvention Appel à Projets « Atlas de la biodiversité communale » (80%)	19 916,8 €
		autofinancement (20%)	4 979,2 €
total	24 896 €	total	24 896 €

↳ Délibération : le comité syndical, à l'unanimité :

- valide la candidature du PETR pour l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale »
- autorise le Président du PETR à déposer un dossier de demande de subvention
- autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

Votants : 29 / Exprimés : 29 / Pour : 29 / Contre : 0

► AMI REVITALISATION DES BOURGS CENTRES

Le Président rappelle que 5 bourgs centres ont été sélectionnés et que 4 d'entre eux étaient accompagnés par un bureau d'étude Verdi pour faire réaliser leur étude de programmation. Il rend compte que le travail ne répond pas aux attentes des collectivités qui ont demandé à rencontrer le directeur. Il propose à chaque maire de bourg centre concerné d'expliquer où ils en sont de leur démarche.

Monsieur ROTH, maire de l'Isle sur le Doubs, explique qu'il n'est pas satisfait du travail rendu par le bureau d'étude. Il explique que si le fond de l'étude est pertinent la forme n'est pas recevable car les fiches comportent de nombreuses incohérences avec des plans de financement erronés aussi bien pour les coûts que pour les cofinancements mobilisables. Il fait valoir que comme en l'état les rendus ne peuvent être validés, c'est pour cela qu'ils ont déjà rencontré Verdi qui s'est engagé à tout rendre pour la fin novembre.

Monsieur SALVI, maire de Rougemont, confirme que les rendus actuels ne peuvent être validés et craint qu'une personne seule puisse rattraper seule le retard. Il expose également qu'il ne souhaite plus payer des études pour des feuilles blanches.

Monsieur GARNIER, maire de Pays de Clerval, fait valoir que, selon lui, le bureau d'étude n'a rien apporté sur le fond puisqu'il n'y a pas eu de nouvelles idées et que de manière générale on attend toujours trop des études et qu'ensuite on ne peut être que déçu. Il

expose que les fiches ne sont pas formalisées pour permettre de rentrer dans les subventions de la Région.

Monsieur MONNOT, adjoint au maire de Sancey, abonde en ce sens en mettant en avant que les élus ont effectivement apporté les orientations et qu'il restait seulement au bureau d'étude de formaliser les fiches actions correspondantes ce qui n'a pas été fait à ce jour. Il expose son immense déception sur le rendu des fiches. Selon lui les bureaux d'étude mettent en avant des compétences qu'ils ne mettent pas en œuvre.

Le Président rappelle que la ville de Baume les Dames ne faisait pas partie de ce groupement de commande car elle disposait déjà d'une telle étude.

► **APPEL À PROJETS VOIES CYCLABLES**

Le Président explique qu'en avril dernier, le Conseil Départemental du Doubs a lancé un appel à projets sur les voies cyclables. Ce dernier portait sur l'aménagement d'infrastructures modes doux et permettait de financer des travaux d'aménagement réalisés entre 2018 et 2020.

Il propose aux collectivités qui ont déposé un projet d'en présenter les grandes lignes.

Monsieur MONNOT, adjoint au maire de Sancey, explique que leur dossier concerne la création de voies cyclables pour desservir Sancey. Il précise que la commune a été, à priori, sélectionnée mais qu'il n'a pas plus d'information quant au montant de l'aide allouée. Il espère obtenir 50%.

Monsieur GARNIER, maire de Pays de Clerval, présente son dossier : création d'un réseau en centre-ville et amélioration de la traversée de Pays de Clerval pour la partie vélo-route.

Monsieur ROTH explique que la commune de l'Isle sur le Doubs a déposé un dossier pour réaliser des liaisons douces dans la commune avec une passerelle au-dessus du Doubs et notamment pour mieux desservir le collège.

Enfin Monsieur BOUVARD, Vice-Président de la CC2VV, indique que le dossier de la communauté de communes vise à réaliser un maillon de la voie verte qui relierait le tronçon de Montbozon à celui de Villersexel.

Le Président indique qu'en tant que conseiller départemental il n'a pas eu d'information sur ces dossiers et qu'il pense que la décision sera prise lors de la prochaine commission permanente.

3 | CONTRACTUALISATION ET CONVENTIONNEMENT

► **AVENANT 2018 AU CONTRAT DE RURALITÉ**

Le Président expose que les services de l'Etat n'ont toujours pas transmis de projet d'avenant au PETR. Il indique que pour autant certains projets ont déjà reçu une notification et d'autres des éléments quant au montant qui devrait leur être alloué.

Le Président précise que ces montants sont vraiment peu importants au regard de ce qui avait été sollicité puisque :

- la CCDB avait demandé pour son projet de rénovation du bâtiment des Terreaux, 330 000€ et les services préfectoraux annoncent 110 000€ d'aide

- la CC2VV avait demandé 197 000€ pour la rénovation du gymnase du Pays de Clerval et elle a reçu une notification pour 100 000€.

Le Président précise qu'un rendez-vous a donc été demandé à la préfecture pour faire le point sur l'avenant au contrat et connaître la plus-value d'un tel contrat sur le territoire.

Monsieur MARTHEY intègre la séance.

► **CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020 AVEC LA RÉGION : VALIDATION DU CONTRAT**

Le Président laisse la parole à Monsieur MARTHEY, Vice-Président des relations avec l'Europe et la Région.

Monsieur MARTHEY explique que la Présidente de Région est venue le 18 septembre dernier sur le Doubs central pour signer le contrat de l'AMI de Baume les Dames. Il expose qu'il s'agit du premier contrat signé sur le Doubs central. Il indique que le Contrat de territoire du Doubs central devrait être validé le 12 octobre prochain en assemblée permanente et que la Présidente devrait revenir sur le Doubs central pour le signer.

Monsieur MARTHEY fait ressortir que la Présidente a apprécié cette visite qui lui a permis de voir la dynamique sur le territoire.

Il tient à remercier l'ensemble des services qui ont permis de mener à bien cette journée et tient à s'excuser pour les problèmes d'oubli d'envoi d'invitation pour la visite de l'après-midi sur la zone Europolys.

Le Président explique que les collectivités qui avaient un projet inscrit au contrat ont pu le présenter à la Présidente de Région.

Il propose aux maîtres d'ouvrages de décrire leur projet.

Monsieur MAURICE, Président de la CCDB, explique que le projet de rénovation du bâtiment des Terreaux sur Baume les Dames vise à scinder le bâtiment en 2 parties : une partie école et une partie siège de la CCDB.

Monsieur BOUVARD, Vice-Président de la CC2VV, indique que le projet vise à construire un gymnase en BBC sur la commune d'Arcey.

Monsieur BRAND, Président de la CCPSB, fait valoir que le projet avait été présenté par la maire de Bretonvillers et qu'il s'agit de rénover un ancien presbytère en médiathèque.

Délibération D3-4-18 : contrat de territoire 2018-2020 avec la Région : validation du contrat

Le Président expose les motifs.

Par délibération D4-5-17 du 4 décembre 2017, le comité syndical s'est prononcé pour la contractualisation avec la Région avec comme axe stratégique la transition énergétique ; Par délibération D3-3-2018 du 4 juillet 2018, le comité syndical a défini la répartition de l'enveloppe sur les 3 communautés de communes en fonction de la répartition de la population ;

Sur proposition du bureau du 3 septembre 2018 qui a émis un avis favorable sur le projet de contrat ;

Il convient que le comité syndical se prononce sur le projet de contrat de territoire 2018-2020 avec la Région joint à cette note.

Ce contrat a pour objet de définir pour la période 2018-2020 les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

Il détaille les objectifs stratégiques partagés entre la Région et le PETR, ainsi que les actions et les moyens qui seront mis en place par les signataires afin de répondre à ces objectifs. Il précise également les engagements de chacun des signataires et les modalités de mise en œuvre, de pilotage et de gouvernance.

Trois fiches ont été intégrées à ce contrat correspondant chacune à un projet qui devra être réalisé suivant les préconisations définies dans ce contrat.

↳ *Délibération : le comité syndical, à l'unanimité,*
- valide les termes du contrat de territoire
- et autorise le Président du PETR à le signer.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► **CONVENTIONNEMENT AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT INTERDÉPARTEMENTALE (CMAI)**

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge de l'économie.

Monsieur PIQUARD explique que suite à la rencontre avec le Président de la CMA en fin d'année 2017, un projet de convention a été préparé. Il explique que cette convention reprend les actions communes préexistantes et les projets à venir et fait ressortir qu'elle est sans incidence financière pour le PETR.

Délibération D4-4-18 : conventionnement avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI)

Le Président expose les motifs.

La Délégation du Doubs de la CMAI et le PETR du Doubs central ont pour objectif commun de favoriser le développement économique du territoire du Doubs central et de créer pour ce faire une synergie entre les deux structures.

Ce projet de convention définit donc les modalités du partenariat entre le PETR et la Délégation du Doubs et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche-Comté.

↳ *Délibération : le comité syndical valide, à l'unanimité, la convention et autorise le Président à la signer.*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

4| ENVIRONNEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur GUILLOZ, Vice-Président en charge de l'environnement.

► RETOUR SUR LA RÉUNION DES ARTISANS DU BÂTIMENT À LA CC2VV

Monsieur GUILLOZ explique que le 14 septembre dernier, les artisans du bâtiment de la CC2VV ont été conviés à une réunion d'information et d'échange sur les aides mobilisables par un particulier pour rénover son logement.

Il met en avant que cette réunion a été organisée par la CC2VV en partenariat avec le PETR, et animée par l'ADIL dans le cadre des conventions qui lient PETR-ADIL-Communautés de communes.

Il précise que 11 entreprises étaient représentées et que les retours ont été très satisfaisants.

Il indique qu'une réunion similaire aura lieu le 5 octobre à la CCDB.

Monsieur GUILLOZ rappelle que c'est d'ailleurs dans ce cadre que l'ADIL organise une visite de présentation de rénovation BBC d'une maison de particulier à Pays de Clerval.

Monsieur GUILLOZ fait remarquer que cette convention se terminant en octobre prochain, il convient de réfléchir aux suites à donner à ce programme.

► RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : POINT CALENDRIER

Monsieur GUILLOZ explique que l'opération est bientôt terminée et que les visites de fin de chantier sont en cours sur les communes concernées.

Monsieur VERMOT fait ressortir que sur la commune de Pays de Clerval les armoires ne sont toujours pas posées.

Les services expliquent que les travaux sont moins avancés sur 3 communes dont Pays de Clerval. Il précise que le prestataire n'a pas anticipé les rendez-vous nécessaires avec ENEDIS pour changer les armoires alors que les délais de réponse sont relativement longs.

Monsieur PIQUARD fait valoir que pour sa commune, Osse, des travaux supplémentaires non prévus initialement ont dû être effectués et qu'il a demandé au SYDED une participation financière sur cette plus-value : le SYDED a accepté de cofinancer à hauteur de 50% mais avec un engagement sur 2020.

Monsieur JACQUOT souligne qu'il est très satisfait des travaux réalisés dans la commune de Roulans, que les garanties prévues dans le marché pour le dépannage sont très intéressantes et que selon lui c'est une belle opération.

► VALIDATION DE LA COMMANDE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Monsieur GUILLOZ annonce que la procédure de sélection est terminée avec un prestataire distinct par lot :

- lot citadine : Renault (Montbéliard) pour 2 voitures

- lot utilitaire : Garage du Vallon (Sancey) pour 3 véhicules.

Il présente ensuite les tableaux prévisionnels financiers pour cette opération en rappelant qu'il faudra prendre en compte en supplément les variantes, les frais d'immatriculation et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

- LOT CITADINE -

Zoé	€ HT	%	€ TTC
Prix	19 750,00		23 700,00
<i>Remise (après négociation)</i>	<i>- 3 079,25</i>	<i>15,6%</i>	<i>- 3 695,10</i>
<i>Bonus écologique</i>	<i>- 5 000,00</i>	<i>25,3%</i>	<i>- 6 000,00</i>
Prix final hors subvention (pour déclaration FCTVA)	11 670,75		14 004,90
Subvention TEPCV	9 288,11	47,0%	
Reste à charge / Bénéficiaire	2 382,64	12,0%	

- LOT UTILITAIRE -

Berlingo	€ HT	%	€ TTC
Prix	27 700,00		32 400

Remise	- 5 400,00	19,5%	- 6 480
Bonus écologique	- 5 000,00	18,0%	- 6 000
Prix final hors subvention (pour déclaration FCTVA)	17 300,00		20 760
Subvention TEPCV	9 288,11	33,5%	
Reste à charge / Bénéficiaire	8 011,89	29,0%	

- LOT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE -

Collectivité	nombre de vélo	Prix		TEPCV		Reste à charge	
		€ TTC	€ HT	TEPCV	% du HT	€HT	% du Ht
CC2VV	6	8 100.00	6 750.00	4 000.00	59%	2 750.00	41%
CCPSB	1	1 350.00	1 125.00	666.67	59%	458.33	41%
Arcey	1	1 350.00	1 125.00	666.67	59%	458.33	41%
Rougemont	1	1 350.00	1 125.00	666.67	59%	458.33	41%
Pays de Clerval	1	1 350.00	1 125.00	666.67	59%	458.33	41%
PETR	1	1 350.00	1 125.00	666.67	59%	458.33	41%
<i>Sous TOTAL</i>	<i>11</i>	<i>14 850.00</i>	<i>12 375.00</i>	<i>7 333.33</i>	<i>59%</i>	<i>5 041.67</i>	<i>41%</i>
<i>PETR déjà acquis</i>	<i>1</i>	<i>1 350.00</i>	<i>1 125.00</i>	<i>666.67</i>	<i>59%</i>	<i>458.33</i>	<i>41%</i>
TOTAL	12	16 200.00	13 500.00	8 000.00	59%	5 500.00	41%

► **CEE/TEPCV : POINT DE SITUATION**

▪ Réunion technique avec EDF

Monsieur GUILLOZ explique qu'une réunion a eu lieu entre les services du PETR et les responsables du Pôle CEE d'EDF. Elle avait pour objet de vérifier certains points du dispositif et de préparer les premiers dépôts de CEE sur la plateforme de valorisation. Monsieur GUILLOZ fait apparaître que le Ministère exige de nouvelles précisions administratives sur les travaux et que c'est pourquoi, le PETR va reconstruire chaque dossier et recontactera au besoin les collectivités concernées.

Il rappelle que les CEE peuvent être valorisés lorsque le volume d'économie d'énergie généré exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés (kWh cumac) atteint 20 000 000 kWh cumac, soit 65 000 € de travaux réalisés.

Monsieur GUILLOZ annonce que grâce à l'achèvement et l'acquittement des travaux sur plusieurs projets, le volume d'économie d'énergie est assez conséquent pour effectuer un premier dépôt courant octobre.

▪ Révision de la répartition des CEE-TEPCV

Monsieur GUILLOZ explique qu'un nouveau tableau de répartition des 975 000€ de CEE a pu être travaillé suite à la rencontre avec les trois présidents des communautés de communes.

Monsieur GUILLOZ présente le tableau qui est projeté.

Il retrace en parallèle les différents échanges avec les présidents de communauté de communes :

- la CCDB a décidé de retirer 2 projets (Rignosot : projet abandonné et Fontenotte : travaux non éligibles aux CEE/TEPCV). D'autres projets sont venus se greffer comme la rénovation de la salle polyvalente de Saint Hilaire, de la mairie de Cendrey et la cellule ADS de Baume les Dames entraînant une consommation optimale de 400 000€ de CEE/TEPCV.

- la CC2VV : seul le projet de rénovation de l'école de Pays de Clerval a dû être abandonné. Le montant de CEE/TEPCV s'élève à 402 373,63€. Le Président de la CC2VV a décidé de réduire le montant de CEE éligible sur le projet de rénovation du gymnase de Pays de Clerval pour atteindre les 400 000€. En cas de sous-réalisation d'un projet sur la CC2VV, ces 2 373.63€ seront réaffectés en priorité sur le dossier du gymnase.

- la CCPSB a été contrainte de retirer le projet de rénovation de groupe scolaire porté par le Syndicat de l'école du plateau de Belleherbe. En effet, les travaux ont été engagés avant le 13 février 2017 ce qui rend le dossier inéligible aux CEE-TEPCV. Chaque projet de la communauté de communes bénéficie du montant de CEE maximal, il a été retenu la proposition de la commune de Sancey d'effectuer les travaux en fonction du montant de CEE restant disponible soit 29 442.39€. La commune de Sancey, devra produire au PETR dans les meilleurs délais, la convention de regroupement, l'annexe financière et la délibération visée.

- Tableau de suivi des CEE-TEPCV au 26/09/2018 -

CC	Maître d'ouvrage	Projet	Montant travaux HT	Montant CEE plafonné acté phase 1	Montant de CEE estimatif éligible	Montant prévisionnel des subventions	Montant de CEE estimatif éligible subventions déduites plafonné estimatif	Montant de CEE estimatif
CC2VW	CC2VV	Gymnase de Pays de Clerval	518 229,00	133 333,33	112 812,06	46 751,70	102 634,79	100 261,17
	Arcey	Ecole primaire et maternelle	40 070,00	42 680,00	40 070,00	0,00	40 070,00	40 070,00
	Avilley	Mairie	5 348,60	3 088,73	5 348,60	0,00	5 348,60	5 348,60
	Branne	Logement	506 944,00	3 070,56	13 136,32	137 545,00	9 572,15	9 572,15
	Chaux les Clerval	Salle des fêtes	8 761,00	2 834,37	3 119,00	0,00	3 119,00	3 119,00
	Cubry	Mairie	17 250,00	2 345,12	17 250,00	0,00	17 250,00	17 250,00
	Fontenelle Montby	Mairie	386 000,00	3 170,96	16 459,23	166 657,00	9 352,89	9 352,89
	Gouhelans	Mairie	64 394,26	4 195,35	5 995,91	20 520,70	4 085,18	4 085,18
	Hyemondans	Mairie/école	4 687,20	3 367,00	2 461,00	0,00	2 461,00	2 461,00
	L'Isle sur le Doubs	Mairie	14 143,00	0,00	8 106,00	0,00	8 106,00	8 106,00
	L'Isle sur le Doubs	Ecole Perdrizet	57 700,00	16 733,00	52 776,00	0,00	52 776,00	52 776,00
	Mancenans	Mairie/école	170 036,00	29 970,12	158 066,00	83 820,00	80 146,66	80 146,66
	Mondon	Mairie	6 603,58	2 526,42	5 935,32	0,00	5 935,32	5 935,32
	Rang	Ecole	19 833,50	18 433,50	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
	Rougemont	Mairie	27 565,58	21 312,26	27 324,20	0,00	27 324,20	27 324,20
	Saint-Georges-Armont	Local jeunes	2 480,00	2 480,00	2 480,00	0,00	2 480,00	2 480,00
	Sourans	Salle des fêtes	9 704,04	2 229,00	8 019,83	0,00	8 019,83	8 019,83
Soye	Mairie : logement	9 492,00	6 995,07	9 492,00	0,00	9 492,00	9 492,00	
SOUS-TOTAL CC2VW			1 869 241,76	298 764,79	503 051,47	455 294,40	402 373,63	400 000,00

CCDB	Baume les Dames	Mairie	167 767,10	135 542,00	142 417,10	0,00	142 417,10	142 417,10
	Baume les Dames	Annexe mairie (cellule ADS)	58 528,68	0,00	25 245,16	0,00	25 245,16	25 245,16
	CCDB	Ecole du Breuil	392 236,00	170 473,00	190 902,93	125 881,40	129 635,92	129 635,92
	Cendrey	Salle socio culturelle	85 366,58	10 624,00	18 729,38	49 146,64	7 946,63	7 946,63
	Cendrey	Mairie	188 731,77	0,00	7 480,20	108 680,70	3 172,75	3 172,75
	Dammartin les Templiers	Mairie	27 141,72	10 600,00	21 322,29	8 171,57	14 902,78	14 902,78
	Grosbois	Salle des fêtes	23 292,26	7 080,00	4 789,80	5 211,00	3 718,21	3 718,21
	Laissey	Mairie	20 751,91	20 751,91	20 751,91	6 225,54	14 526,37	14 526,37
	Le Puy	Mairie	8 300,00	5 781,00	6 470,00	2 490,00	4 529,00	4 529,00
	Osse	Mairie	20 935,00	8 757,00	20 935,00	6 280,50	14 654,50	14 654,50
	Pouligney-Lusans	Mairie de Lusans	42 777,00	18 366,00	42 777,00	16 508,10	26 268,90	26 268,90
	Saint-Hilaire	Salle polyvalente	208 609,86	0,00	71 732,67	179 695,00	9 942,68	9 942,68
Villers Grelot	Mairie	5 475,00	3 040,00	3 040,00	0,00	3 040,00	3 040,00	
SOUS-TOTAL CCDB			1 249 912,88	391 014,91	576 593,44	508 290,45	400 000,00	400 000,00
CCPSB	Lanans	Salle d'animation	51 371,97	38 928,50	43 341,61	0,00	43 341,61	43 341,61
	Provenchère	Logement	12 082,00	7 475,00	5 772,00	0,00	5 772,00	5 772,00
	Sancey	Salle communale	17 775,00	8 138,00	0,00	0,00	0,00	29 442,39
	SIVOS de Sancey	Périscolaire	10 279,00	7 609,00	6 344,00	0,00	6 344,00	6 344,00
	SIVOS de Sancey	Périscolaire (accueil)	62 388,00	51 809,00	57 379,00	0,00	57 379,00	57 379,00
	Valonne	Mairie	9 440,00	5 040,00	5 040,00	0,00	5 040,00	5 040,00
	Vellefans	Salle des fêtes	17 318,00	10 672,00	10 672,00	0,00	10 672,00	10 672,00
	Vellerot les Belvoir	Salle des fêtes	29 025,00	13 668,00	17 009,00	0,00	17 009,00	17 009,00
SOUS-TOTAL CCPSB			209 678,97	143 339,50	145 557,61	0,00	145 557,61	175 000,00

Monsieur GUGLIELMETTI fait part de sa surprise quant aux chiffres annoncés pour le projet de la salle de Saint Hilaire. Il rappelle que le projet n'avait pas été retenu lors de la sélection initiale alors qu'il concerne la rénovation d'un bâtiment en BBC aux critères Effilogis. Il s'étonne également que le montant de CEE valorisable baisse entre l'analyse initiale et le montant qu'il découvre dans le tableau projeté alors qu'ils ont fait le choix d'une chaufferie au bois en pellets. Il craint d'annoncer la nouvelle aux maires des autres communes du syndicat qui l'ont suivi jusqu'à maintenant dans ce projet.

Monsieur MAURICE, Président de la CCDB, indique qu'il a retravaillé encore ce matin le plan de financement avec les services du PETR pour optimiser les CEE à valoriser sur le dossier. Il met en avant qu'il existe des règles d'éligibilité des dépenses et des règles de prises en compte des subventions qui sont encadrées par EDF. Il annonce qu'avec un projet qui arrive à un Taux Total de Subvention de 70%, le montant indiqué dans le tableau est le montant maximum que le projet peut toucher.

Monsieur MAURICE fait apparaître qu'il n'y a pas de différence de traitement entre les dossiers et que c'est le même cas pour le dossier de l'école du Breuil. Il propose de vérifier les modalités de calcul auprès des services du PETR.

Monsieur VIGREUX demande pourquoi les règles changent en cours de dispositif.

Monsieur GUILLOZ répond que ce n'est pas les règles qui ont changé mais que les règles nous ont été signifiées pour certaines au fur et à mesure de l'avancée du dispositif et que nous avons donc été ainsi confrontés à sa complexité.

Monsieur GARNIER déplore que l'on ait fait miroiter aux élus : » la poule aux œufs d'or. »

Monsieur ROTH demande pourquoi le montant éligible relatif au changement de chaudière de la mairie de L'Isle sur le Doubs est réduit.

Les services du PETR expliquent que seul le montant de la chaudière est éligible (accessoires non compris) et qu'il y a des interrogations suite au changement du modèle de chaudière initialement prévu. Elle précise qu'elle échange régulièrement avec Monsieur GOUVERNE, référent technique sur ce dossier.

Délibération D5-4-18 : révision de la répartition des CEE-TEPCV

Le Président expose les motifs.

Par délibération D4-1-18 du 27 février 2018, les membres du comité syndical ont sélectionné les projets et le premier partage de l'enveloppe totale.

À mi-parcours et au vu de l'avancée des projets retenus, il convient de modifier la répartition initiale en optimisant la consommation de l'enveloppe de 975 000€.

La nouvelle répartition proposée par chaque communauté de communes est la suivante :

CC	Maître d'ouvrage	Projet	Montant travaux HT	Montant de valorisation des CEE estimatif
CC2VV	CC2VV	Gymnase de Pays de Clerval	518 229,00	100 261,17
	Arcey	Ecole primaire et maternelle	40 070,00	40 070,00
	Avilley	Mairie	5 348,60	5 348,60
	Branne	Logement	506 944,00	9 572,15
	Chaux les Clerval	Salle des fêtes	8 761,00	3 119,00
	Cubry	Mairie	17 250,00	17 250,00
	Fontenelle Montby	Mairie	386 000,00	9 352,89
	Gouhelans	Mairie	64 394,26	4 085,18
	Hyemondans	Mairie/école	4 687,20	2 461,00
	L'Isle sur le Doubs	Mairie	14 143,00	8 106,00
	L'Isle sur le Doubs	Ecole Perdrizet	57 700,00	52 776,00
	Mancenans	Mairie/école	170 036,00	80 146,66
	Mondon	Mairie	6 603,58	5 935,32
	Rang	Ecole	19 833,50	14 200,00
	Rougemont	Mairie	27 565,58	27 324,20
	Saint-Georges-Armont	Local jeunes	2 480,00	2 480,00
	Sourans	Salle des fêtes	9 704,04	8 019,83
	Soye	Mairie : logement	9 492,00	9 492,00
	SOUS-TOTAL CC2VV		1 869 241,76	400 000,00
CCDB	Baume les Dames	Mairie	167 767,10	142 417,10
	Baume les Dames	Annexe mairie (cellule ADS)	58 528,68	25 245,16
	CCDB	Ecole du Breuil	392 236,00	129 635,92
	Cendrey	Salle socio culturelle	85 366,58	7 946,63
	Cendrey	Mairie	188 731,77	3 172,75

	Dammartin les Templiers	Mairie		27 141,72	14 902,78
	Grosbois	Salle des fêtes		23 292,26	3 718,21
	Laissey	Mairie		20 751,91	14 526,37
	Le Puy	Mairie		8 300,00	4 529,00
	Osse	Mairie		20 935,00	14 654,50
	Pouligney-Lusans	Mairie de Lusans		42 777,00	26 268,90
	Saint-Hilaire	Salle polyvalente		208 609,86	9 942,68
	Villers Grelot	Mairie		5 475,00	3 040,00
	SOUS-TOTAL CCDB			1 249 912,88	400 000,00
CCPSB	Lanans	Salle d'animation		51 371,97	43 341,61
	Provenchère	Logement		12 082,00	5 772,00
	Sancey	Salle communale		17 775,00	29 442,39
	SIVOS de Sancey	Périscolaire		10 279,00	6 344,00
	SIVOS de Sancey	Périscolaire (accueil)		62 388,00	57 379,00
	Valonne	Mairie		9 440,00	5 040,00
	Vellefans	Salle des fêtes		17 318,00	10 672,00
	Vellerot les Belvoir	Salle des fêtes		29 025,00	17 009,00
	SOUS-TOTAL CCPSB			209 678,97	175 000,00

↳ *Délibération : le comité syndical valide la modification de la répartition des CEE-TEPCV proposée par les communautés de communes.*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 29 / Contre : 1 (Monsieur GUGLIELMETTI)

5 | LEADER

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD en tant que Président du Groupe d'Action Local du Doubs central.

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Délibération D6-4-18 : LEADER - modification de la composition du comité de programmation

Le Président expose les motifs.

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16, D3-3-2017 et D15-2-18 modifiant cette composition.

Suite à leur démission, il est proposé de remplacer :

- Madame Anne-Marie BAILLY, membre titulaire siégeant en tant que « chargée de mission émergence à Franche-Comté Active » par Frédéric CUSCO « directeur de l'association Franche-Comté Active »
- Monsieur Frédéric CUSCO, membre suppléant siégeant en tant que « directeur de l'association Franche-Comté Active » par Julia REMONNAY « chargée de mission émergence à Franche-Comté Active »
- Madame Maryane BOUQUET, membre titulaire siégeant en tant que « responsable de coordination au CLIC-Réseau Gérontologique de Baume les Dames Espace Séniors » par Corinne LANGLOIS « cadre de coordination Réseau de Santé Doubs central ».

PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION AU 26 SEPTEMBRE 2018

COLLEGE PUBLIC (9 voix)			
titulaire		suppléant	
Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de	Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de
Rémy NAPPEY	Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des deux vallées vertes
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois

Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Arnaud MARTHEY	Vice-Président du PETR	Laure THIEBAUD	Vice-Présidente à Communauté de communes Doubs baumoises
Jérôme GUILLOZ	Vice-Président du PETR	Alain ROTH	Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes
Thomas VIGREUX	Vice-Président du PETR	Jean-Jacques GLAUSER	Vice-Président Communauté de communes Doubs Baumoises
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Franche-Comté	Florent DUMORTIER	Chargé de mission au Centre Régional de la Propriété Forestière Franche-Comté
Sylvain LAPLACE	Chargé de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières Franche-Comté	Philippe RONDOT	Élu à l'Union départementale des Communes forestières Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Franche-Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Franche-Comté

COLLEGE PRIVÉ (11 voix)			
Titulaire		suppléant	
David PERRIGUEY	Président du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs (GAB 25)	Nuria LOYANT	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs (GAB 25)
Yvan PERRIN	Salarié de la scierie du Plateau	Eric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est
Christian DUBOIS	Délégué général de l'ADIB Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot
Dominique BELFORT	Président de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)	Reinier WESTPALM VAN HOORN	Conseiller au bureau de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)
Jean-Claude PIQUARD	Président de l'association DEFI	Medhi MANNA	Membre de l'association DEFI
Frédéric CUSCO	Directeur Franche-Comté Active	Julia REMONNAY	Chargée de mission Émergence à l'association Franche-Comté Active
Gilbert MARBOEUF	Président du Conseil de développement	Christian PERROT	Vice-Président du conseil de développement
Corinne LANGLOIS	Cadre de coordination Réseau de Santé Doubs central	Marc PETREMENT	Président de CLIC-Réseau Gérontologique de Baume les Dames ESPACE SENIORS
Claude HENRIOT	Elu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Elu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
Muriel BANNELIER	Présidente de l'association Gaïa	Fernand COTON	Adhérent à l'association Gaïa

↳ *Délibération : le comité syndical valide la modification de la composition du comité de programmation*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► DÉLÉGATION DE POUVOIR

Monsieur PIQUARD annonce que les modifications de délégation proposées ont été élaborées afin de répondre aux exigences de la Région. Il explique que pour être en conformité avec la convention tripartite (Région, Agence de service et de paiement et PETR du Doubs central), le service LEADER du Doubs central a un mois pour envoyer le compte rendu des décisions du Comité de programmation à la Région. Il ajoute que pour l'instant, dans ce que nous avons prévu, ce compte-rendu doit être validé ensuite par le Comité Syndical avant envoi à la Région.

Monsieur PIQUARD met en avant que cela implique de réunir le Comité de programmation et le Comité syndical dans des délais très courts, et que donc, dans la pratique, cette coordination est difficile à tenir.

Il ajoute que de plus, avec les délégations qui avaient été prises initialement, la décision finale revenait au comité syndical après proposition du comité de programmation, ce qui est incompatible avec la convention LEADER pour les services de la Région.

Le Président ajoute que, dans le modèle de délégation fourni par la Région, il y avait un problème quant au renouvellement des membres élus du collège public, et que le PETR a modifié cette partie pour que le comité de programmation ne soit pas bloqué par des questions de quorum.

Délibération D7-4-18 : LEADER – délégation de pouvoir au comité de programmation

Le Président expose les motifs.

Dans le cadre du programme LEADER, le PETR est la structure porteuse du groupe d'Action Locale.

Par délibération DCS10-2-2015, le comité syndical a validé sa candidature au programme LEADER 2014-2020 et autorisé le dépôt du dossier.

Par courrier en date du 1er juillet 2015, le Conseil régional de Franche-Comté a officialisé la sélection du PETR du Doubs central comme territoire LEADER 2014-2020.

La « convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de Franche-Comté » entre le Groupe d'Action Locale, le PETR du Doubs central, l'Autorité de Gestion et l'Organisme Payeur a été signée le 29 décembre 2017.

Par délibération DCS3-7-2015, le comité syndical a instauré la composition du comité de programmation, instance décisionnelle du Groupe d'Action Locale.

Par délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-2016, D3-3-17, le comité syndical a modifié la composition du comité de programmation.

Pour l'instant, par délibération DCS2-3-2016, le comité syndical a délégué au comité de programmation :

- La programmation des dossiers et le pouvoir de délibération sur les propositions qui lui sont soumises.
- Au Président du GAL la signature des actes attributifs qui devront être co-signés par le Président du PETR.

Les modifications de la stratégie du GAL, que la convention GAL/AG/OP autorise (évolution de la composition du comité de programmation, des fiches-actions, de la maquette financière, etc.) pourront être proposées par le GAL mais devront être validées par le Comité syndical du PETR et cosignées par le Président du GAL et le Président du PETR.

Pour être en conformité avec les articles 2.2 « modification du territoire du GAL » et 10 « avenant et notification » de la convention susnommée, il est proposé de modifier les délégations du comité syndical au comité de programmation comme suit :

- Le comité syndical délègue au comité de programmation la programmation des dossiers et le pouvoir de délibération sur les propositions qui lui sont soumises.
- Le comité syndical délègue au Président du GAL la signature des actes attributifs qui devront être co-signés par le Président du PETR
- Le comité syndical propose au comité de programmation les modifications de son instance que ce dernier validera. Lors de renouvellement de mandats électoraux, le comité syndical établira la nouvelle liste de membres pour les représentants des collectivités du Doubs central siégeant au collège public du comité de programmation. Cette liste sera validée par le Comité de programmation.
- Le comité syndical délègue au comité de programmation le pouvoir de modifier la convention susnommée dans les limites autorisées par celles-ci par voie d'avenant ou de notification, hormis la modification de la composition du comité de programmation qui se fera conformément à l'alinéa précédent.

↳ *Délibération : le comité syndical se prononce, à l'unanimité, sur la nouvelle délégation de pouvoir au comité de programmation du GAL du Doubs central.*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► AVANCEMENT DU PROGRAMME

Monsieur PIQUARD annonce que suite à des échanges avec les services de la Région, il s'avère que nous devons préparer un avenant à la convention LEADER et qu'il va modifier en profondeur la stratégie du Doubs central.

Monsieur PIQUARD indique que déjà grâce à la mobilisation des GAL de Bourgogne-Franche-Comté, une réunion a été organisée par la Région le 6 septembre dernier pour échanger sur l'avancement du programme.

Monsieur PIQUARD met en avant qu'il a donc saisi l'opportunité de la venue de la Présidente de Région le 18 septembre dernier, pour lui remettre une note concernant l'avancement problématique du programme LEADER sur tous les GAL de Bourgogne Franche Comté mais également sur les questionnements concernant notre propre programme.

Il explique qu'en effet, lors de la réunion du 6 septembre, le Vice-Président régional en charge des fonds européens a incité les GAL à mieux consommer.

Monsieur PIQUARD rappelle que les GAL n'ont pas très bien pris la chose car ils ne disposent pas des outils nécessaires pour procéder à un dépôt en bonne et due forme d'un dossier et de sa pré-instruction que depuis août dernier. Il ajoute que la programmation quant à elle ne peut être réalisée qu'après instruction des services de la Région qui prévoient un objectif de 15 dossiers d'ici la fin de l'année pour la Franche-Comté et 50 à échéance de juillet 2019. Il craint que dans ces conditions, il soit difficile de consommer.

Concernant la stratégie LEADER du Doubs central, Monsieur PIQUARD explique que les inquiétudes portent sur les fiches axant sur les circuits de proximité alimentaires (produits locaux) et les constructions en bois local : il ne serait pas possible de subordonner le versement d'une subvention à l'utilisation par le porteur de projet de produits locaux.

Monsieur PIQUARD annonce qu'il a obtenu un rendez-vous en octobre avec les services de la Région concernés afin de débloquent cette situation.

Monsieur PIQUARD fait apparaître également qu'il existe une forte mobilisation des fédérations agricoles au niveau national pour demander un abondement des mesures en faveur de l'agriculture qui sont déjà fortement consommées sur le FEADER. Il précise que les régions de France ont saisi la Commission européenne pour savoir s'il était possible de diminuer l'enveloppe LEADER afin de la réaffecter, de facto, sur les mesures agricoles. Il s'inquiète donc d'autant plus pour la suite du programme.

Le Président déplore cette situation comme tous les GAL en rappelant que nous avons des projets sur le Doubs central et besoin de cette enveloppe consacrée aux territoires ruraux.

Monsieur GLAUSER fait valoir que pour les projets déjà déposés sur le Doubs central, il faudrait que les maîtres d'ouvrage puissent obtenir un avis d'opportunité.

Les services répondent que le dossier justement déposé par La tour de Scay, commune dont il est maire, émerge sur une des fiches concernées par l'avenant et que les services préfèrent justement que l'avenant soit passé avant de donner un avis d'opportunité.

Monsieur MESNIER s'interroge sur l'existence de cet argent européen qui doit revenir sur les territoires ruraux.

Monsieur PIQUARD répond qu'il existe un réel problème d'ingénierie à la Région pour suivre ce dispositif.

Monsieur MAURICE indique que les collectivités ont reçu une invitation pour préparer la programmation européenne post 2020, mais que la Région devrait déjà essayer de finir la programmation actuelle.

Monsieur MARTHEY fait valoir que justement il faut prévoir dès maintenant le prochain programme car autrement on va se heurter aux dysfonctionnements actuels : des outils pour pouvoir programmer prêts en 2018 pour une période qui a débuté en 2014.

Monsieur NAPPEY constate que les fonds européens sont de plus en plus complexes.

Monsieur MARTHEY abonde en ce sens en indiquant que les services de la Région ont tellement peur des contrôles et mesures de remboursement qu'ils édictent de plus en plus de règles et plus en plus contraignantes.

6 | ECONOMIE

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge de l'économie.

► FILIÈRE BOIS

- AMI « terres sans maître » forestières

Monsieur PIQUARD rappelle qu'en juillet dernier, le comité syndical a validé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour connaître les communes intéressées pour travailler sur les « terres sans maître » forestières.

Il précise que la mise en place d'une politique sur les biens sans maître vise à incorporer dans le domaine communal des biens qualifiés de sans maître en vue de dynamiser la restructuration foncière forestière et de maîtriser le foncier sur des zones à enjeux.

Monsieur PIQUARD indique qu'une réunion d'information a été organisée le 17 septembre dernier à destination des élus pour que l'URACoFor explique le déroulement d'une telle procédure et le rôle de chacun (commune, URACOFOR et PETR).

Il annonce qu'un voyage d'étude en Haute-Saône, dans un village ayant mis en œuvre cette action, est organisé le 19 octobre prochain.

Monsieur PIQUARD énonce les 8 communes qui ont répondu à l'AMI : Vennans, La Tour de Scay, Laissey, Châtillon-Guyotte, Rougemont, Roulans, Arcey et Baume les Dames.

Il précise que d'autres communes ont fait part de leur potentiel intérêt en se rendant notamment à la réunion du 17 septembre dernier et qu'il s'agit que Desandans, Huanne-Montmartin, L'Isle sur le Doubs, Mancenans, Osse et Rougemontot.

Monsieur GLAUSER annonce que le maire de la commune de Fourbanne lui a fait également part de son intérêt.

- Validation du projet d'entente intercommunale pour le dispositif des « terres sans maître »

Monsieur PIQUARD explique que cette convention a pour objet de permettre au PETR de travailler avec les communes et qu'elle détaille ainsi les missions du PETR et le coût pour la commune.

Délibération D8-4-18 : validation du projet d'entente intercommunale pour le dispositif des « terres sans maître » forestières

Le Président expose les motifs.

Par délibération D5-3-18 du 4 juillet 2018, le comité syndical a validé le conventionnement avec l'URACOFOR visant à accompagner la démarche des terres sans maître,

Par délibération D6-3-2018, le comité syndical a validé l'AMI permettant de connaître les communes intéressées.

Afin de mettre en place cette action, le PETR propose d'accompagner les communes volontaires dans cette démarche. Cela permettra de rationaliser les coûts de fonctionnement (accompagnement technique de l'URACoFor, achat de données cadastrales...) entre les différentes communes volontaires sur le PETR du Doubs central, et de veiller à ce que les choix retenus soient en concordance avec les préconisations du SCoT du Doubs central.

Ainsi il est proposé que la commune et le PETR créent une entente intercommunale par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

↳ *Délibération : le comité syndical se prononce, à l'unanimité, valide le projet d'entente intercommunale*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

Monsieur MESNIER souhaiterait savoir de combien de temps disposera la commune pour délibérer à son tour.

Les services lui indiquent que le PETR devra valider en comité syndical la liste des communes qui souhaitent signer en comité syndical et que pour cela la commune devra déjà avoir délibéré. Ils ajoutent que le comité syndical pourra délibérer à plusieurs reprises et qu'il faudra juste se mettre d'accord avec l'URACOFOR sur le nombre de communes qui peuvent être accompagnées.

- AFOM filière bois

Monsieur PIQUARD rappelle qu'en lien avec le Projet de territoire du Doubs central, l'Union Régionale des Communes Forestières (URACoFor) a souhaité permettre au PETR et à ses élus de s'approprier les actions qu'il est possible de mettre en œuvre pour une transition énergétique basée sur les ressources forestières du territoire.

Il explique que cette réflexion a été menée lors d'un atelier à destination des élus organisé le 11 septembre dernier. Il précise qu'après avoir réalisé un état des lieux de la ressource forestière, de ses potentiels et de ses menaces, les élus présents ont pu identifier les actions possibles à mettre en œuvre pour une transition énergétique basée sur les ressources forestières. Il indique que ces actions concernent aussi bien l'autonomie énergétique du territoire que la lutte contre le changement climatique et la gestion de la ressource forestière. Monsieur PIQUARD annonce que la synthèse de cette analyse sera distribuée à l'ensemble des élus du territoire afin de récolter des avis et prioriser les actions qui sont proposées.

► CIRCUITS COURTS

▪ Charte de territoire

Monsieur PIQUARD rappelle que la charte de territoire est en cours de développement et que trois ateliers d'écriture ont été organisés dans le courant de l'été, où les membres du groupe de travail ont pu proposer des idées et débattre du contenu de la charte.

Il indique qu'en parallèle, des enquêtes ont été lancées à destination des acteurs de la filière et des consommateurs ; elles permettent de recueillir des avis concernant les orientations de la charte.

Monsieur PIQUARD fait ressortir que comme une réunion a dû être annulée cet été faute de participant, il est allé directement à la rencontre des producteurs hier, accompagné de l'agent en charge du dossier, pour mieux les impliquer dans la démarche.

Monsieur PIQUARD précise qu'une version « v1 » de la charte est en cours de finalisation et qu'elle sera présentée lors de consultations publiques organisées le 8 octobre prochain.

Il invite les élus qui souhaiteraient être invités à contacter le PETR.

Monsieur NAPPEY incite les élus à venir à cette rencontre pour montrer aux acteurs locaux qu'il y a réel portage politique.

7 | MOBILITÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur VIGREUX, Vice-Président en charge des services à la personne.

► **MARCHÉ PRESTATAIRE TRANSPORT POUR LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE DU DOUBS CENTRAL**

Monsieur VIGREUX rappelle que le marché actuel arrive à échéance au 31 décembre 2018 et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation.

Il explique qu'il est proposé de faire un marché sur un an afin d'intégrer si nécessaire en fin les évolutions année après année.

Il précise que pour ce marché, la seule évolution notable sera la possibilité d'une évolution du périmètre vers 3 points relais vers le Pays Montbéliard Agglomération et un point relais à Rioz (pour rejoindre Vesoul avec Livéo) mais que le PETR attend la réponse de la part de la Région sur ces évolutions.

Il est indiqué qu'il n'est pas proposé finalement la validation des pièces du marché car la législation sur la dématérialisation des marchés publics étant modifiée au 1^{er} octobre prochain, il conviendra d'ajuster les pièces.

Délibération D9-4-18 : Marché prestataire transport pour le service de transport à la demande du Doubs central

Le Président expose les motifs.

Le marché avec le prestataire actuel arrive à son terme au 31 décembre 2018.

Pour que le transport à la demande TADOU ne connaisse pas de rupture de continuité de service, il est proposé de lancer les démarches pour choisir le nouveau prestataire qui commencera le service à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il s'agit d'un marché à bon de commande d'un an renouvelable 1 fois.

Les pièces du marché sont jointes à cette note de synthèse et reprennent les grands principes du marché précédent dont notamment les horaires du service (6h00-20h15) et les critères de sélection des offres.

Il est proposé que le jury de sélection, présidé par le Vice-Président en charge des services au public soit composé du Président du PETR et des présidents des communautés de communes du PETR (ou de leurs représentants).

↳ Délibération : le comité syndical, à l'unanimité, :

- autorise le Président à procéder au lancement de la consultation pour ce marché,
- valide la composition du jury de sélection proposé,
- autorise le jury de sélection à retenir les candidats pour l'audition, à les auditionner et à négocier avec eux et à choisir le prestataire,
- autorise le Président à signer le marché et les documents afférents, suivre son exécution et procéder au paiement.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► **AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION CITIZ**

Monsieur VIGREUX indique que cet avenant vise à continuer le service.

Monsieur PIQUARD interroge sur le fonctionnement du service.

Monsieur VIGREUX répond qu'il y a déjà quelques utilisateurs mais qu'on ne sait pas encore si on va pouvoir développer le service avec un 2^{ème} véhicule.

Les services ajoutent qu'un véhicule coûte environ 6 000€ par an et qu'il faudrait donc trouver une nouvelle source de financement pour faire évoluer le service sur le Doubs central. Il ajoute que pour l'instant le véhicule est utilisé par 2-3 adhérents particuliers et qu'il convient d'inciter les collectivités à l'utiliser.

Monsieur MARTHEY fait valoir que la commune de Baume les Dame vient d'adhérer et que de manière générale il ne s'inquiète pas pour l'utilisation par les collectivités. Par contre, il préconise que le PETR s'appuie sur ses partenariats avec la CCI et maintenant la CMAI pour relayer l'information auprès des commerçants et entrepreneurs.

Délibération D10-4-18 : Avenant de prolongation à la convention CITIZ

Le Président expose les motifs.

Par délibération D-5-17 du 4 décembre 2017, le comité syndical a validé la signature de la convention avec CITIZ et la ville de Baume les Dames permettant de mettre à disposition un véhicule en autopartage à la gare de Baume-les-Dames.

Cette convention couvrait la période : 22 décembre 2017 au 31 octobre 2018.

Pour poursuivre ce service, un avenant devra être signé pour une durée de 17 mois et un montant de 8 500 € HT.

↳ *Délibération : le comité syndical, à l'unanimité, :*

- valide le projet d'avenant à la convention de partenariat entre CITIZ, Baume-les-Dames et le PETR du Doubs central

- autorise le Président à signer la convention et les documents afférents.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► **ANNULATION DE TITRE À L'ENCONTRE DU CNRS**

Monsieur VIGREUX annonce que c'est avec regret qu'il propose cette annulation de titre. Il précise que le syndicat s'est retourné contre le CNRS afin de tenter de récupérer cette somme.

Monsieur MESNIER s'étonne qu'aucune autre mesure ne puisse être prise pour recouvrer cette somme puisque le CNRS est un organisme public.

Monsieur NAPPEY fait ressortir que le CNRS n'a même pas récupéré le courrier recommandé envoyé par la trésorerie pour motif que le service mentionné n'existait plus.

Délibération D11-4-18 : annulation de titre à l'encontre du CNRS

Le Président expose les motifs.

Lors de la création du service TADOU, le logiciel en charge de la réservation et d'optimisation des trajets a été créé dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'université d'Avignon et le CNRS. En 2013, suite à la liquidation de la société en charge de l'exploitation et la valorisation de ce logiciel, le syndicat s'est retourné contre le CNRS afin de tenter de récupérer une part des dividendes d'exploitation qui étaient prévus, en tant que copropriétaire de ce logiciel.

Ainsi, en 2013 un titre de 25 116 € a été émis à l'encontre du CNRS.

Le mandat n'ayant pas été recouvré en 2015, il a été décidé par délibération DCS7-2-2015 du Syndicat mixte pour le Pays du Doubs central de provisionner la possible annulation de cette créance d'ici 2 ans, soit sur le budget 2017, si la situation n'évolue pas.

En 2017, le comptable du trésor a engagé de nouvelles démarches qui sont restées sans suite.

Vu que les actes justificatifs à l'appui de la créance sont imprécis quant aux modalités de calcul de la somme due, il est proposé d'annuler le titre n°65 en émettant un mandat au 673 pour la somme correspondante.

Vu que la dépréciation correspondante sera devenue sans objet, un titre de recette sera émis au budget TADOU au compte 7817 (ordre mixte) pour le même montant.

↳ *Délibération : le comité syndical valide la procédure d'annulation proposée concernant la créance et la dépréciation.*

Votants : 30 / Exprimés : 29 (Monsieur MESNIER s'abstient) / Pour : 29 / Contre : 0

8 | SANTÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur VIGREUX, Vice-Président en charge des services à la personne.

► **ÉTUDE SUR LE RADON**

Monsieur VIGREUX rappelle que lors de la réunion du groupe de travail « santé-environnement » pour l'élaboration du Contrat Local de Santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et ATMO ont évoqué le souhait de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) de proposer une étude afin de mesurer le radon dans l'habitat.

Il indique que deux réunions de présentation des enjeux du radon et de l'objectif de l'étude ont déjà eu lieu.

Monsieur VIGREUX précise que l'objectif de l'étude est d'améliorer les connaissances sur la circulation du radon en zone karstique, et notamment les modes de transfert du radon du sol dans l'habitat et que pour ce faire l'IRSN recherche 120 volontaires particuliers

Madame MOYSE intervient pour dire que Gaia a déjà trouvé quelques volontaires et rappelle que des mesures ont déjà été effectuées dans des bâtiments publics.

Monsieur VIGREUX indique que cette campagne de mesure vise le volontariat des particuliers et qu'ils devront seulement installer dans leur habitation 3 boîtiers plus petit qu'une carte bleue pendant 3 mois.

M. PIQUARD expose qu'il ne faut pas faire peur aux gens et qu'il convient de proposer des solutions aux habitants si des problèmes de Radon sont identifiés dans leurs logement. Les services expliquent que l'ADIL est associée à la démarche et qu'elle pourra répondre à ces interrogations.

► **RÉUNION DES INTERNES**

Monsieur VIGREUX fait ressortir que la réunion du 20 septembre dernier s'est très bien passée avec 11 participants. Il rappelle qu'elle visait à leur présenter le territoire, les dispositifs d'aide à l'installation de l'ARS et de la Région et faire témoigner des professionnels du Doubs central sur leur pratique en milieu rural.

Monsieur VIGREUX convient que pour la prochaine réunion, il conviendra de faire un focus sur les secteurs en demande.

Le Président fait ressortir que plus de la moitié des participants présents vont être médecin dans les mois à venir et se questionnent justement sur leur implantation.

Madame MOYSE et Monsieur PIQUARD s'accordent sur le fait qu'ils trouvent paradoxal le fait qu'un médecin qui reprend seul un cabinet ait moins d'aide financière que celui qui s'installe dans une maison médicale.

9 | GESTION ET INGENIERIE

► **ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS**

Le Président rappelle que le PETR réfléchit avec les communautés de communes aux moyens d'accompagner les collectivités dans leurs projets.

Il indique qu'un courrier cosigné par les Présidents des communautés de communes et du PETR a été transmis courant août aux financeurs principaux des projets de collectivité.

Le Président explique que ce courrier visait à les inviter à une réunion technique qui avait pour objectifs :

- de formaliser d'une part un comité des financeurs afin de passer en revue les différents projets afin de réaliser des optimisations de plan de financement
- mais également de savoir ce que leur structure pouvait apporter comme appui aux maires qui souhaitent mener à bien un projet ou aux collectivités qui souhaiteraient mettre en place un tel service.

Le Président annonce que cette réunion s'est tenue le 25 septembre dernier en présence des services des Communautés de communes, des agents du PETR et également de représentants du service Conseils aux maires de la DDT, de la Région, du Département et du SYDED.

Il fait apparaître qu'une trame de comité technique des financeurs a été définie. Ce comité se réunira 1 fois par mois pour les projets du territoire et un tableau de suivi des projets sera réalisé pour vérifier leur avancement. L'organisation en revient pour l'instant au PETR. Quant à l'accompagnement des projets des collectivités, le Président indique qu'il se résume principalement à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui peut être financée soit par le département soit par le SYDED, suivant le type de projet.

Il ajoute que les différentes structures ne prévoient pas de financement pour la création d'un service d'accompagnement.

Le Président fait ressortir que ce point sera également vu en bureau.

► **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Délibération D12-4-18 : Décision Modificative n° 2 du budget principal

Le Président expose les motifs.

Afin de mettre à jour la comptabilité, il est proposé de procéder à une modification n°2 du budget principal.

	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<i>En fonctionnement</i>			
Dépenses	673	Titres annulés	400 000€
	678	Autres charges exceptionnelles	400 000€
<i>Total des mouvements</i>		0€	
<i>Total des mouvements</i>		0€	

↳ *Délibération : le comité syndical valide, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2 du budget principal*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► **ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS**

Le Président rappelle que le PETR adhère aux contrats groupes du Centre de gestion depuis 2006.

Délibération D13-4-18 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Doubs

Le Président expose les motifs.

- L'opportunité pour le PETR du Doubs central de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2018.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du

26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2019.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager.
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 5,95% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux : 1,10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de l'établissement public.
- AUTORISE
 - Son Président à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
 - Son maire/président à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs

- le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

↳ *Délibération* : le comité syndical, à l'unanimité :

- valide les termes de la proposition,
- prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de l'établissement public.
- autorise le Président à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
- autorise le Président à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- autorise le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

10| QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD pour deux points.

Monsieur PIQUARD annonce que concernant la Contribution Volontaire Obligatoire, une réunion devrait avoir lieu prochainement avec des maires et des sénateurs pour trouver une solution. Il explique qu'une proposition pourrait viser à repartir à zéro en 2019 en trouvant un terrain d'entente et effacer les aléas des années antérieures.

Monsieur PIQUARD indique que la marche pour la forêt doit passer dans le Doubs central et invite les élus à y participer.

Après avoir demandé à l'assemblée s'il y avait des questions complémentaires, le Président clôt la séance à 22h00.

SIGNATURE DES MEMBRES

Prénom - NOM	SIGNATURE
Monsieur Claude BOURRIOT suppléant :	
Monsieur Jacky BOUVARD suppléant :	
Monsieur Christian BRAND suppléant :	
Monsieur Yves BRAND suppléant :	
Monsieur Damien CARTIER suppléant:	
Monsieur François CIRESA suppléant: Philippe JANUEL	
Monsieur Alain COURANT suppléant : Jean-Louis MORTEAU	
Monsieur Claude DALLAVALLE suppléant:	

Monsieur suppléant:	Georges	GARNIER	
Monsieur suppléant:	Denis	GIRARD	
Monsieur suppléant:	Jean-Jacques	GLAUSER	
Monsieur suppléant:	Daniel	GRUET	
Monsieur suppléant:	Christophe	GUGLIELMETTI	
Monsieur suppléant:	Jérôme	GUILLOZ	
Monsieur suppléant:	Alain	JACQUOT	
Madame suppléant:	Martine	LHOSE	
Monsieur suppléant:	Arnaud	MARTHEY	<i>À partir du point 3</i>
Monsieur suppléant:	Jean-Claude	MAURICE	
Monsieur suppléant:	Dominique	MESNIER	
Monsieur suppléant:	Jean-Jacques	MONNOT	
Monsieur suppléant:	Michel	MOUGEY	
Madame suppléant:	Béatrice	MOYSE	
Monsieur suppléant:	Rémy	NAPPEY	
Monsieur suppléant:	Charles	PIQUARD	
Monsieur suppléant:	Alain	ROTH	
Monsieur suppléant:	Thierry	SALVI	
Monsieur <i>suppléant: Dominique PERDRIX</i>	Charles	SCHELLE	
Monsieur suppléant:	Laurent	TOURTIER	
Monsieur suppléant:	Jean-Claude	VERMOT	
Monsieur suppléant:	Thomas	VIGREUX	